



du 9 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Danie OLIVIER a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT– HERVE – BAUGE - DOUAIRE – ROBIN – OLIVIER – POIRIER – CANTIN

Absents excusés : SENO - HUGUET

Absents : BOURDIN – LE NUD – GAIGNON

1. 2017 - 001 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

Considérant ces biens,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 ABSTENTION, 8 POUR),

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :
 - parcelles cadastrées F 340, 1056, 1110, sis « Saint Barnabé » ;
 - parcelles cadastrées C 196, 197, sis « L'Oisellerie » ;

2. 2017 – 002 SALLE DE SPORT – DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de compétences de la communauté de communes Loire Longué aux communes est exécutoire. De fait, la compétence « équipement sportif couvert » relève désormais de la compétence de la commune.

Afin de garantir une continuité du service public et de l'opération en cours, il est demandé au conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer toutes pièces écrites afférentes à la construction de la salle de loisirs.

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 29 septembre 2016 aux termes de laquelle le conseil communautaire de Loire Longué a décidé que les compétences annexées au présent arrêté soient restituées aux communes avec effet au 31 décembre 2016,

VU l'avis favorable de la commune de Mouliherne par délibération n°2016-073 en date du 3 octobre 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-110 du 8 décembre 2016 de la sous-Préfecture de Saumur restituant des compétences aux communes membres de la communauté de communes Loire Longué à compter du 31 décembre 2016,

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour l'opération « construction d'une salle de sport multi-activités » ;
- **PRECISE** que, dans le cadre spécifique de cette opération, Monsieur le Maire est également autorisé pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;

3. 2017 – 003 FINANCES – MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente en séance l'avis des restes à réaliser (annexé à la présente) sur le budget principal et celui d'assainissement. En outre, il précise également que, compte tenu notamment du transfert de la salle de sport à la commune, il convient d'engager rapidement les premiers mandatements afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'assurer la continuité du service public.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2016, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs, telles que présentées en annexe de la présente délibération ;

4. 2017 – 004 FINANCES – CESSIONS D'IMMOBILISATION

Ayant constaté des écritures comptables non passées depuis 2012, eu égard à des cessions ayant entraîné des ventes de biens, Monsieur le Maire propose de régulariser ces écritures, telles que précisées dans l'annexe présentée en séance. Cela permettra de retirer ces biens de l'inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession des biens présentés sur la base de la liste fournie par la Trésorerie ;

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Mise en demeure** – 2 administrés ont été mis en demeure pour des terrains non entretenus et des arbres menaçants. A défaut d'actions de la part de ces administrés et considérant notamment les arbres (peupliers), il est prévu que la commune intervienne à leur frais pour remettre en ordre lesdits terrains ;
- **Communauté d'agglomération** – Pour information, en attendant la mise en place de l'agglomération (élections du 12 janvier), les 3 prétendants sont venus rencontrer Monsieur le Maire ;
- **Vœux** – Ayant pris connaissance des dates pour les vœux des communes voisines, ceux-ci sont évoqués en séance afin que la commune soit représentées dans chaque commune et structure concernée ;
- **SIVU** – le nouveau syndicat intercommunal à vocation unique a été mis en place le 2 janvier 2017, avec un budget de plus de 1 millions d'euros (dont 640.000,00 euros de charges de personnel). Son fonctionnement est assuré par les subventions de la CAF, les familles et les attributions de compensation. A savoir que, en cas de diminution de la CAF et/ou d'augmentation du budget, il faudra redéfinir la répartition entre les communes ;
- **Aménagement route de Beaufort** – La réception des travaux est prévue le 19 janvier 2017 et le branchement des réseaux est planifié pour le 2 février 2017 ;
- **Réunion publique** – En rappel, une réunion publique est organisée le 3 mars 2017 à la salle des loisirs pour évoquer la vigilance citoyenne et le stationnement dans le centre bourg ;
- **Rénovation de la mairie** – Dans un souci de confort d'accueil du public et pour agrandir le bureau du Maire, un projet de rénovation est présentée, lequel est actuellement au stade la réflexion. La question se pose également de regrouper à l'accueil le service « agence postale communale », afin de regrouper et donc de mutualiser les moyens ;
- **Ecole** – une réunion de la commission devrait se tenir avant le prochain Conseil d'école ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 21h10...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	LE NUD	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	